



Soppe-le-Haut et Mortzwiller



Deux villages, une Commune Nouvelle ?

Madame, Monsieur, chers concitoyens,

Depuis plusieurs semaines, les municipalités de Soppe-le-Haut et Mortzwiller réfléchissent à l'opportunité de créer une «Commune Nouvelle»* pour associer nos deux villages ruraux dans une structure plus cohérente et plus efficace.

Une même paroisse, une même église, un même cimetière et un même monument aux morts sont les premiers éléments structurants de notre histoire commune. Les habitants de nos deux villages participent à la vie des mêmes associations, partagent des équipements communs tel le Foyer Rural, nos enfants vont dans les mêmes écoles et grandissent ensemble.

Avec la création d'une «Commune Nouvelle», nous pouvons valoriser notre complémentarité et nous constituer un destin commun.

Parallèlement, les fortes contraintes que fait peser l'Etat sur les communes et la baisse importante des dotations fragilisent l'ensemble de nos efforts. Nos villages de petites tailles perdront de l'influence devant les «méga-structures» telle la grande région ou le regroupement des communautés de communes qui se profile à l'horizon 2017. Pour garantir l'avenir de nos villages, nous préférons prendre en main notre destin dans un projet innovant, porteur d'avenir et ayant du sens.

Notre projet consiste à **préserver les identités** de nos villages respectifs, **mutualiser** le personnel et **optimiser** la gestion financière tout en améliorant les services à la population. Des **économies** seront possibles notamment dans le financement des investissements que nous pourrons mutualiser ou encore dans la négociation des contrats avec les entreprises.

Franck DUDT
Maire de Soppe-le-Haut

La création d'une « Commune Nouvelle » regroupant nos deux villages permettra immédiatement de stopper la baisse des dotations et d'éviter la perte de plus de 72 000€ jusqu'en 2018.

Ensemble, nous veillerons à respecter nos engagements de limitation de la pression fiscale durant toute la durée du mandat en mettant en œuvre une politique d'**harmonisation** et une charte garantira l'équilibre entre nos localités.

Dans cette «Commune Nouvelle», nos villages garderont leur nom, leurs limites territoriales et une grande autonomie à travers le maintien des communes déléguées de Mortzwiller et Soppe-le-Haut. Chacune disposera notamment d'un Maire délégué garant de la **proximité**.

Unies dans cette «Commune Nouvelle» rurale, les villages de Soppe-le-Haut et de Mortzwiller conserveront leur identité et leur patrimoine qui sont les racines sur lesquelles se construira notre avenir commun.

Après des échanges concluants entre Maires et Adjoints, les conseillers municipaux sont désormais saisis du projet et travaillent à l'élaboration de la charte et à l'organisation concrète sur le terrain. Nous proposerons officiellement la création de la «Commune Nouvelle» aux autorités préfectorales après l'approbation officielle des deux conseils municipaux pour aboutir au 1^{er} janvier 2016.

Nous en sommes persuadés : ce projet assurera un destin commun très positif à nos habitantes et à nos habitants. Pour nous, la création de la «Commune Nouvelle» est fondamentale pour l'avenir de nos villages. C'est pourquoi, nous vous invitons à soutenir ce projet constructif et novateur.

Nous vous inviterons à participer à une réunion publique pour échanger et répondre à vos questions à la rentrée de septembre.

Christophe BELTZUNG
Maire de Mortzwiller

* : Loi du 16 mars 2015 relative à l'amélioration du régime de la commune nouvelle, pour des communes fortes et vivantes.



La Commune Nouvelle : comment ça marche ?

La « Commune Nouvelle » regroupe les Communes Historiques dans une communauté de meilleure gestion en conservant la proximité et l'identité de nos communes.

Les compétences :

La « Commune Nouvelle » aura une compétence générale, elle reprend l'ensemble du personnel. Les compétences de proximité seront déléguées aux Communes Historiques.

L'organisation :

- Le Conseil municipal, dans la période transitoire (2016-2020), se compose des conseillers des deux villages, soit 25 élus, puis en 2020 de 19.
- Les commissions actuelles des deux communes seront fusionnées pour travailler ensemble et échanger les « bonnes pratiques ».
- Le Maire de la « Commune Nouvelle » est élu par le Conseil municipal.
- Les Maires Délégués de Soppe-le-Haut et Mortzwiller sont les Maires actuels des deux communes.
- Une charte rédigée conjointement permettra de fixer les règles et les engagements respectifs entre nos deux villages.

Les Communes Historiques : le maintien de la proximité

La loi prévoit la création de Communes Déléguées dans les Communes Historiques. Chaque village conservera son nom et ses limites territoriales. Les noms de Mortzwiller et Soppe-le-Haut seront conservés et les panneaux resteront en place aux entrées d'agglomération.

Les compétences :

Les compétences de la commune déléguée sont celles dévolues par la loi et celles qui font l'objet d'une délégation de la part de la « Commune Nouvelle ».

Ainsi seront gérés par la commune déléguée : accueil, mariages, associations, écoles, état civil, équipements sportifs, salles, chasses, forêts...

Soit aucun changement pour vos démarches administratives, ni dans votre vie quotidienne.

L'organisation :

La compétence d'un Maire Délégué est définie par la loi. Il est en charge de l'état civil et du pouvoir de police. Il recevra les délégations de la part du maire de la « Commune Nouvelle » pour la gestion du quotidien.

Il est conservé la même organisation qu'actuellement : mêmes maires, mêmes adjoints, mêmes conseillers municipaux.

La fin des baisses de dotations :

Dans le contexte financier très difficile que nous connaissons, l'Etat va poursuivre la baisse de la dotation globale de fonctionnement (DGF, voir le tableau ci-après) des communes. Pour Mortzwiller et Soppe-le-Haut, tous les ans, une perte sèche de plusieurs dizaines de milliers d'euros pour nos budgets se profile... Les dépenses contraintes continueront elles à augmenter. Les subventions de la Grande Région et du Département diminuent et continueront de le faire... La réforme territoriale va accroître ces difficultés. Aussi, il est urgent de trouver des solutions pour assurer la pérennité de nos finances et ainsi continuer à agir au service de la population.

La création de la « Commune Nouvelle » stoppera immédiatement la baisse des dotations.

	<i>Comparaison entre la commune nouvelle et le maintien de la situation</i>		
	2016	2017	2018
Total DGF communes seules	82 685	68 694	67 416
DGF commune nouvelle	97 108	97 108	97 108
Différence	-14 423	-28 414	-29 692

**Si nous ne bougeons pas, l'Etat agira à terme à notre place.
Ensemble, construisons notre avenir !**